



Commission économique pour l'Europe

Soixante-septième session

Genève, 26 et 27 avril 2017

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

La Commission économique pour l'Europe a 70 ans : l'intégration et la coopération économiques à l'horizon 2030

Ordre du jour provisoire annoté de la soixante-septième session¹

Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, et s'ouvrira le mercredi 26 avril 2017 à 10 heures.

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour.

A. Débat de haut niveau

La Commission économique pour l'Europe a 70 ans : l'intégration et la coopération économiques à l'horizon 2030

2. Dialogue de haut niveau.
3. Échanges de vues thématiques de haut niveau :
 - a) Renforcement de l'action intersectorielle à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 ;

¹ Les représentants qui participent à la soixante-septième session de la Commission sont priés de s'inscrire en ligne ou de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web ([https://www.unece.org/index.php?id=45294#/\) et de le retourner au secrétariat de la CEE, si possible deux semaines au moins avant la session, par courrier électronique \(\[info.ece@unece.org\]\(mailto:info.ece@unece.org\)\) ou par télécopie au 41 22 917 0566. Au portail de Pregny du Palais des Nations \(14, Avenue de la Paix\), ils pourront se procurer un badge auprès du Groupe des cartes d'identité, Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG \(voir le plan et les autres informations pratiques disponibles à l'adresse <http://www.unece.org/meetings/practical.html>\), où l'enregistrement s'effectue tous les jours ouvrables de 8 heures à 17 heures. En cas de difficulté, veuillez contacter le secrétariat de la CEE par téléphone au 41 22 917 3249.](https://www.unece.org/index.php?id=45294#/)



- b) Mobilisation de ressources à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030.
4. Examen et approbation de la déclaration de haut niveau.

B. Débat général

5. Rapport sur les activités du Comité exécutif.
6. Autres questions appelant une décision de la Commission.
7. Élection du Bureau.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport de la session.

II. Annotations

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

Document(s) : E/ECE/1479.

1. La Commission adoptera son ordre du jour.

A. Débat de haut niveau

La Commission économique pour l'Europe a 70 ans : l'intégration et la coopération économiques à l'horizon 2030.

2. Dialogue de haut niveau

Document(s) : E/ECE/1481.

2. En 2017, la Commission économique pour l'Europe (CEE) célèbre son soixante-dixième anniversaire. La soixante-septième session de la Commission offre l'occasion de réfléchir aux transitions de grande ampleur en cours dans la région de la CEE ainsi qu'au mandat et au rôle de l'organisation, qui ont toujours été de faciliter une action concertée pour le développement et l'intégration économiques de la région, de relever le niveau de l'activité économique, ainsi que de maintenir et de renforcer les relations économiques des États membres, tant entre eux qu'avec les autres pays du monde. Cette réflexion permettra de faire le bilan des réalisations de la CEE et de se tourner vers l'avenir pour définir le rôle que celle-ci devra jouer à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

3. En soixante-dix ans d'activité, la CEE a fait beaucoup pour la région et a produit une quantité considérable de biens publics sous la forme de normes, de règles et de conventions, un vaste corpus de connaissances et un vivier de compétences, qui sont à la disposition des États membres et des parties prenantes intéressées, y compris au-delà de la région.

4. Aujourd'hui, de nouvelles épreuves se profilent pour la région. Ce sont des temps incertains dans lesquels des forces influentes et des processus mondiaux puissants sont à l'œuvre. Dans ces circonstances, il est particulièrement important d'élaborer ensemble une vision pour l'avenir et d'évaluer les perspectives et les difficultés qui se présentent dans la quête d'un développement régional durable. Face à cette incertitude, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 constitue un cadre de référence qui définit les ambitions de la communauté internationale et oriente les mesures aux échelons national, régional et mondial.

5. La Commission est invitée à réfléchir à ce que la région devrait être en 2030, et notamment à la manière dont un approfondissement de l'intégration et de la coopération économiques peut non seulement maintenir mais aussi renforcer les relations économiques des pays européens, tant entre eux qu'avec les autres pays du monde, et faciliter la mise en œuvre du Programme 2030. L'un des objectifs majeurs du dialogue économique est de promouvoir un avenir durable, pacifique et prospère pour une région où chacun aura sa place, en s'appuyant sur les buts et les principes de la Charte des Nations Unies, notamment le plein respect du droit international. Ce travail de prospective, qui portera sur tout l'éventail des activités de la CEE, permettra de déterminer les options et les difficultés dont il faudra tenir compte dans la planification des politiques futures, ainsi que les moyens dont la CEE devra se doter pour aider efficacement ses États membres dans la mise en œuvre du Programme 2030.

6. Le dialogue de haut niveau débutera par une allocution liminaire du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (à confirmer). Les différents aspects de la vision pour l'avenir seront exposés lors d'une réunion ministérielle. Les messages clés du Forum régional pour le développement durable seront présentés, et un débat entre les participants sera ensuite organisé. Une note d'information présentera des questions susceptibles d'être examinées, parmi lesquelles :

- Quelles pourraient être les principales étapes permettant de parvenir à une vision régionale à l'horizon 2030 ? Quelle forme pourraient prendre l'intégration et la coopération en faveur du développement durable dans la région d'ici à 2030 ?
- Quel rôle la CEE peut-elle jouer pour aider les pays à se réunir et à coopérer afin de créer un environnement propice à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 d'une manière qui ne laisse personne de côté ? Comment tirer parti des travaux de la CEE sur les normes, les règles et les conventions ?
- Comment créer les conditions nécessaires à l'établissement de nouvelles synergies et jeter les bases d'une plus grande intégration économique dans la région de la CEE ?

3. Échanges de vues thématiques de haut niveau

Document(s) : E/ECE/1482.

7. Le caractère intégré, universel et porteur de changement des objectifs de développement durable exige qu'ils soient mis en œuvre selon une démarche intersectorielle et que des ressources supplémentaires de multiples provenances soient mobilisées à cette fin. Dans le cadre de deux échanges de vues thématiques de haut niveau, les participants aborderont des questions clés liées à l'action intersectorielle intégrée et à la mobilisation de ressources, notamment par l'établissement et le renforcement de partenariats et la participation d'autres acteurs.

a) Renforcement de l'action intersectorielle à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030

8. Dans le cadre de ses divers programmes et de ses multiples partenariats, la CEE a déjà adopté une approche intersectorielle face aux liens indissociables qui existent entre les transports, la santé et l'environnement, et entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes, pour ne citer que deux exemples. Pour mettre efficacement en œuvre les objectifs de développement durable, il sera nécessaire de les considérer d'une manière intégrée et d'adopter une approche qui franchisse les limites sectorielles, tienne compte des interdépendances et exploite les synergies potentielles, le cas échéant. Les activités intersectorielles sont plus efficaces lorsqu'elles s'appuient sur la créativité, l'innovation, la coopération et l'échange d'informations.

9. Dans le cadre d'une réunion de haut niveau, des hauts représentants de différents ministères (santé, transports, énergie, environnement, commerce et égalité des sexes) feront part de leur expérience, des leçons qui en ont été tirées et des pratiques optimales, afin de renforcer la coopération intersectorielle et de souligner combien les approches intégrées

sont nécessaires et utiles pour réaliser les objectifs de développement durable. Cette réunion sera suivie d'un débat entre les participants. Une note d'information présentera des questions susceptibles d'être examinées, parmi lesquelles :

- Quels sont les types de liens et d'interdépendances existant entre les différents secteurs thématiques et quelle influence ont-ils sur la stratégie à l'horizon 2030 ?
- Quelles nouvelles synergies est-il possible d'établir en adoptant une approche intégrée qui s'étend au-delà des limites sectorielles étroites, notamment en approfondissant les partenariats existants et en s'ouvrant à des groupes plus larges de parties prenantes ?
- Quelles mesures faut-il prendre pour renforcer l'efficacité de l'action intersectorielle dans la région de la CEE ?
- Comment la bonne gouvernance peut-elle contribuer à améliorer la cohérence des politiques au profit du développement durable ?
- Quelles mesures la CEE doit-elle prendre pour mieux répondre à la nécessité de renforcer la collaboration intersectorielle prévue dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ?

b) Mobilisation de ressources à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030

10. La mise en œuvre du Programme 2030 exigera des efforts nationaux et internationaux ainsi que la mobilisation et l'utilisation efficace de ressources de très nombreuses provenances, fondés aussi sur la collaboration entre les secteurs public et privé. À cet égard, il est nécessaire d'acquérir une meilleure compréhension des nouvelles tendances, notamment des solutions de financement intérieur et international, afin d'être en mesure d'élaborer des stratégies de mobilisation de ressources à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 qui répondent aux besoins de notre région. L'élaboration de normes, de règles et de classifications par la CEE a un impact dans ce contexte, par exemple sur les éventuelles décisions d'investissement ; il faut en tenir compte. La CEE joue également un rôle important en fournissant une assistance technique et spécialisée à ses États membres, en particulier aux pays en transition, pour les aider à mettre en œuvre le Programme 2030.

11. Dans le cadre d'une réunion de haut niveau, des hauts représentants des États membres issus de différents ministères, des représentants d'institutions financières, du secteur privé et des milieux universitaires examineront les principales tendances et les nouvelles possibilités en matière de mobilisation de ressources, d'établissement de partenariats et de méthodes pour obtenir des fonds auprès de multiples sources de financement afin de mettre en œuvre le Programme 2030 dans les domaines de compétence de la CEE. Une note d'information présentera des questions susceptibles d'être examinées, parmi lesquelles :

- Quel rôle peut jouer la collaboration entre les secteurs public et privé, notamment dans le cadre des travaux de la CEE sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures et la fourniture de services publics ?
- Quels sont les principaux besoins financiers des différents secteurs pour appuyer la mise en œuvre des objectifs de développement durable ?
- Quel rôle les normes et les règles de la CEE jouent-elles en ce qui concerne les décisions financières et les décisions relatives à l'allocation des ressources ?

4. Examen et approbation de la déclaration de haut-niveau

Document(s) : E/ECE/1483.

12. Les États Membres sont invités à examiner et approuver la déclaration de haut niveau dans laquelle ils réaffirment l'actualité du mandat historique de la CEE et réitérent leur engagement à mettre en œuvre le Programme 2030 en créant des passerelles par le

biais de la coopération transfrontière et régionale, en mobilisant l'ensemble des parties concernées et des partenaires et en mettant à profit les outils et les instruments de la CEE.

B. Débat général

5. Rapport sur les activités du Comité exécutif

Document(s) : E/ECE/1484.

13. Comme suite à l'examen de la réforme de la CEE, le Comité exécutif a été créé en 2006 pour faire fonction d'organe directeur entre les sessions de la Commission. Un rapport sur les activités menées par le Comité depuis la soixante-sixième session de la Commission sera communiqué aux États membres, qui seront invités à faire connaître leurs vues et leurs observations sur son fonctionnement.

6. Autres questions appelant une décision de la Commission

Document(s) : E/ECE/1485, E/ECE/1486.

14. Il sera demandé à la Commission d'approuver toute autre décision, selon qu'il conviendra.

7. Élection du Bureau

15. L'article 12 du règlement intérieur de la Commission dispose ce qui suit : « À chacune de ses sessions biennales, la Commission élit, parmi ses États membres, un pays qui assume la présidence pour la durée de l'exercice biennal. Le (la) président(e) est le (la) représentant(e) du pays élu. À la même séance, la Commission élit deux pays dont les représentants deviennent vice-présidents pour la durée de l'exercice biennal. Le (la) président(e) et les vice-présidents de la Commission assument également la présidence et la vice-présidence du Comité exécutif pour la durée de l'exercice biennal ». Des élections se tiendront donc au titre de ce point de l'ordre du jour afin de pourvoir les postes de président et de vice-présidents pour une durée de deux ans.

8. Questions diverses

9. Adoption du rapport de la session

III. Calendrier provisoire

Date et heure

Point de l'ordre du jour

Mercredi
26 avril 2017

10 heures-10 h 30

Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

Observations liminaires :

- Président
- Secrétaire exécutif
- Autres responsables de haut rang

Débat de haut niveau : La Commission économique pour l'Europe a 70 ans : l'intégration et la coopération économiques à l'horizon 2030

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
10 h 30-13 heures	Point 2 : Dialogue de haut niveau Allocution liminaire du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (à confirmer)
13 h 15-14 h 45	Déjeuner (<i>Conversation avec d'anciens Secrétaires exécutifs de la CEE</i>)
15 heures-18 heures	Point 3 : Échanges de vues thématiques de haut niveau a) Renforcement de l'action intersectorielle à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 b) Mobilisation de ressources à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030
18 h 15	(<i>Conférence Myrdal et réception</i>)
Judi, 27 avril 2017	
	Débat de haut niveau (suite)
10 heures-10 h 30	Point 4 : Examen et approbation de la déclaration de haut niveau
	Débat général
10 h 30-11 heures	Point 5 : Rapport sur les activités du Comité exécutif
11 heures-12 heures	Point 6 : Autres questions appelant une décision de la Commission
12 heures-12 h 30	Point 7 : Élection du Bureau
12 h 30-13 heures	Point 8 : Questions diverses
	Suspension de séance pour achever la mise en forme des conclusions et décisions (<i>Manifestations parallèles : présentation des travaux de la CEE</i>)
16 heures-17 heures	Point 9 : Adoption du rapport de la session